

VILLE D'ESBLY  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNECANTON DE SERRIS  
Arrondissement de Torcy  
77450**EXTRAIT du Registre  
des Arrêtés du Maire****N° 2025-92****OBJET : LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE  
FERMETURE DES TERRAINS D'HONNEUR ET D'ENTRAINEMENT  
DU COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL**

-oOo-

**Le Maire de la Ville d'ESBLY,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L. 2213-2 et suivants ;**VU** la demande, par laquelle l'association « LA COMPAGNIE D'ARC D'ESBLY », sollicite l'occupation du domaine public communal dans le cadre de leurs tournois les dimanche 8 et lundi 9 juin 2025.**ARRÊTE****ARTICLE 1 :** En conséquence, les terrains d'honneur et d'entraînement du stade municipal seront fermés au public, les dimanche 8 et lundi 9 juin 2025 au profit de l'association « LA COMPAGNIE D'ARC D'ESBLY » pour l'organisation de leurs tournois de tir à l'arc.**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à/ au(x) :

- La Sous-préfecture de Torcy,
- La Gendarmerie d'Esbly,
- La Police Municipale,
- Directeur des Services Techniques,
- Dirigeants des associations utilisatrices,
- Fédérations sportives concernées,

**Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

*Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du  
présent acte, compte-tenu de sa transmission*

*en Sous-Préfecture le : - 8 AVR. 2025*

*de l'affichage le : - 8 AVR. 2025*

Esbly, le 04 avril 2025

Le Maire,

Ghislain DELVAUX



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77700) 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*